



Séance du lundi 03 juillet 2023

Date de la convocation: 27/06/2023

Date d'affichage de la convocation : 27/06/2023

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-trois et le trois juillet 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 9

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT

Votants: 9

Pour:
9

Représentés:

Secrétaire de séance:
DUFFORT
Marie-Laure

Excusés: Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

Absents:

Objet: Achat récupérateurs d'eau - DE_2023_017

L'été dernier, nous avons vécu une période de sécheresse qui nous a obligés de limiter notre consommation d'eau potable, notamment pour l'arrosage des végétaux et des fleurs. Aussi, dans un souci d'économie et d'"écogeste" sachant que la ressource en eau se raréfie, le maire envisage d'installer des récupérateurs d'eau de pluie.

- Deux côté Nord de l'église d'une contenance de 1000 L qui servira pour les besoins en eau du cimetière
- Un autre côté Ouest de la salle des fêtes d'une même contenance
- Un quatrième derrière le local technique de l'employé communal d'une contenance de 300 à 500L

Il s'agit de récupérateurs d'eau esthétiques qui ont les caractéristiques suivantes :

- En polyéthylène traité anti-UV
- Résiste aux chocs et variations de températures

Ces récupérateurs sont au prix de 379€ TTC, excepté celui de 300L de petite capacité au prix de 124€ TTC. Ces prix ne sont pas garantis par le vendeur du fait que les ventes explosent et les magasins sont en rupture de stock. Le réapprovisionnement ne sera fait qu'à l'automne. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'achat de ces récupérateurs d'eau

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception en Préfecture et Publication le 04 juillet 2023

